



## CONSEIL MUNICIPAL Procès-Verbal de la séance du jeudi 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 avril à 19h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Sylvie OUTURQUIN, Maire.

**Étaient présents :** Sylvie OUTURQUIN, Frédéric COMAT, Jean-Marc GROSSMANN,

Isabelle BOULEY, Patrice FERRERO, Géraldine COMTE, David ROLAND, Éric BOITTIN et Thomas JULIEN

**Absents excusés :** Valérie VAILLER et Bernard LESAVRE

Jean-Marc GROSSMANN a été élu secrétaire.

Le Procès-Verbal de la réunion du 29 mars 2024 a été approuvé à l'unanimité des présents.

### 1 Compte de gestion 2023

Le compte de gestion du percepteur est jugé conforme aux écritures de la commune et approuvé à l'unanimité des présents.

### 2 Compte administratif 2023 commune

Il est présenté par le 1<sup>er</sup> adjoint et adopté à l'unanimité des présents. Il fait apparaître un déficit en investissement de 21 586.26 € et un excédent en fonctionnement de 36 337.50€.

### 3 Affectation des résultats

Après avoir entendu le compte administratif de la commune pour 2023, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'affecter les résultats comme suit (avec reports 2022) :

+280 545.72 € au compte 002 « Excédent antérieur reporté » (section fonctionnement recettes) avec reprise de l'excédent de +291 267.25 € de l'année précédente et 47 059.03 € au compte 1068 (section investissement recettes).  
-12 714.78 € au compte 001 « solde d'exécution investissement reporté » (section investissement dépenses)

### 4 Subventions aux associations 2024

Le Conseil Municipal décide de voter comme suit les subventions aux Associations pour l'exercice 2024 :

A.D.M.R.	<b>500</b>
Festi Val de Mouge	<b>300</b>
CHART'BO	<b>500</b>
Coop. Scolaire SAINT JEAN LE PRICHE	<b>0</b>
Coop. Scolaire CHARBONNIERES	<b>20</b>
Cté Départ. Anciens combattants	<b>18</b>
DDEN LUGNY	<b>15</b>
Sang et Vie Val de Saône	<b>100</b>
CCAS Animations	<b>500</b>
Amis de l'Ecole (R.P.I.)	<b>200</b>
Conscrits	<b>150</b>
Société chasse	<b>100</b>
P.E.P. 71	<b>20</b>
Foyer rural	<b>500</b>
Collège Jorge Semprun	<b>0</b>
Les Restaurants du Coeur	<b>100</b>
Divers (attribution ultérieure sur décision CM)	<b>300</b>
<b>Total</b>	<b>3 323</b>



## CONSEIL MUNICIPAL Procès-Verbal de la séance du jeudi 11 avril 2024

La somme de 3 323 € (trois mille trois cent vingt-trois euros) sera inscrite au Budget 2024 à l'article 65748.

### 5 Vote des taux d'imposition année 2024

Le maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024. Après avoir pris connaissance des nouvelles bases pour chaque taxe, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux pour 2024 et de voter les suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 39.10 % (19.02 % part communale et 20.08 % part départementale).
- Taxe foncière (non bâti) : 62,48 %
- taxe d'habitation : 11.47 %

La Taxe foncière (bâti) reste ainsi inchangée pour notre commune (19,02 %).

### 6 Vote du budget communal 2024

Le Conseil Municipal vote, par chapitre, à l'unanimité, le budget communal 2024 qui s'équilibre comme suit :

- Section Fonctionnement : 507 435 €
- Section Investissement : 282 720 €

**Prochain Conseil Municipal : Mardi 28 mai 2024 à 19h30**